



CONTRAT DE LOCATION



Entre la société

&



le CLIENT :

Nom : _____ Prénom : _____

P.identité : _____ Tél : _____

DATE Location :

RETOUR prévu le

à

Matériel loué	Modèle vélo	Numéro vélo	Taille vélo	Durée de location
V A E				
V A E				
V A E				
V A E				
V A E				

Accessoires fournis pour chaque vélo : 1 Kit Chargeur + batterie 1 Casque 1 Antivol Abus Facilo
1 Panier 2 clefs (1 clef batterie + 1 clef antivol)

Document à fournir : 1 copie de la pièce d'identité + 1 justificatif de domicile + 1 attestation de l'assurance resp civile + 1 chèque de caution de **500€**
N° de chèque

OFFERT PAR LE DEPARTEMENT

- Le Locataire déclare reconnaître avoir eu personnellement l'opportunité de vérifier le matériel, de le trouver conforme à ses besoins, en bon état de fonctionnement et d'entretien. Il certifie être apte à pouvoir se servir personnellement du matériel, sans danger pour les tiers. En ce qui concerne la location de tout le matériel, les différents réglages incombent à l'utilisateur. Toute modification par l'utilisateur, des réglages effectués par le magasin, entraînera la responsabilité de l'utilisateur.
- Le locataire déclare être majeur et titulaire d'une assurance à responsabilité civile.
- Le locataire versera 500€ en dépôt de garantie
- La non restitution du matériel pour vol ou perte entraînera un paiement systématique de 500€, soit la totalité de la caution.
- Les sommes dues seront prélevées directement sur la carte bancaire laissées en garantie. Si la garantie est un chèque bancaire, le chèque sera encaissé. Si les frais facturés sont inférieurs au montant du chèque, la société remboursera la différence à son client.
- Le locataire s'engage à utiliser le matériel avec attention et à l'entretenir en bon état d'usage.
- Le locataire s'engage à payer les frais de réparation qu'elle qu'en soit la cause, celle-ci étant effectuée par MOBILECO.
- Pour tous les matériels, équipements et accessoires dont il n'est pas possible d'effectuer une réparation, l'indemnisation se fera au prix de remplacement.
- Le locataire est responsable, conformément au droit commun des dommages causés à des tiers suite à l'utilisation du matériel dont il assure la garde.
- MOBILECO décline toute responsabilité en cas d'accident ou préjudice quelconque pouvant survenir au cours de l'utilisation du matériel loué.
- La sous-location ou le prêt des matériels loués est strictement interdit. Ni les plaques de propriété apposées sur le matériel loué, ni les inscriptions portées sur celui-ci ne doivent être enlevées ou modifiées par le locataire. Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie.
- En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le tribunal compétent sera celui de la circonscription dont dépend MOBILECO.

(noter les éventuelles observations au dos du contrat)

Location faite par :

Nom et prénom de l'agent

Signature client

Contrôle du matériel au retour réalisé par :

Nom et prénom de l'agent

Date retour :

MOBILECO SCIC SARL à capital variable
371 Avenue du Marché Gare 34070 MONTPELLIER
Tél : 04 84 25 01 63 - SIRET 51277847300029

Département de l'Hérault
Mission Mobilité Durable
Tél : 04 67 67 60 56